

Le PACTE

Le programme d'action pour la qualité de la construction et de la transition énergétique.

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé trois plans nationaux pour **améliorer la qualité de la construction et faciliter les rénovations.**

Le FCAC, fonds de contribution aux risques de l'assurance construction, mobilise 70 millions d'euros pour trois plans : le PACTE, le PNTB et le PRDA. Des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt sont proposés pour soutenir et initier des initiatives très opérationnelles d'entreprises. Pour les appels à projets, une condition pour participer est un co financement par des collectivités et une sollicitation préalable de l'ADEME en financement.

Le PACTE, programme d'actions pour la qualité de la construction et la transition énergétique, pour 30 millions d'euros, appelle aux contributions et aux manifestations d'intérêt pour la qualité de la construction, les plate formes de la rénovation, l'enseignement et la formation numérique en particulier sous forme de MOOC, et la mise en place de la maquette numérique du bâtiment. Pour ce dernier point, un deuxième plan est mis en place.

Le PNTB, Plan « Transition Numérique dans le bâtiment », pour 20 millions d'euros, vise la mise en place de cette maquette numérique, et s'inscrit dans les objectifs du PACTE.

Le PRDA, plan recherche et développement amiante, pour 20 millions d'euros, vise à lever un frein aux rénovations en améliorant le traitement de l'amiante sur l'ensemble de la chaîne (état des lieux, chantier, traitement des déchets).

Liens Web :

www.programmepacte.fr

www.batiment-numerique.fr

www.pplateforme-prda.fr

Le BIM

Recentrer les compétences au coeur du projet via une approche collaborative.

Le BIM, de l'anglais « Building Information Modeling », peut se traduire en français par **modélisation**, ou **management des informations du bâtiment.**

Ni outil ni logiciel, le BIM est plutôt un **ensemble des processus collaboratifs** qui permet aux différents intervenants de travailler en interaction sur un projet de construction. Ceci aboutit à une maquette numérique utilisée tout au long de la vie des ouvrages : conception, exploitation et déconstruction.

Cette **maquette numérique** constitue une base de données technique, standardisée, partagée. Elle contient les objets composant le bâtiment, leurs caractéristiques physiques, techniques et fonctionnelles et les relations entre ces objets, tels que la composition détaillée d'un mur ou la localisation d'un équipement dans une pièce.

Le travail collaboratif, l'interopérabilité, le BIM et les normes mondiales d'échange impliquent de nouvelles méthodes de travail mais aussi de nouvelles compétences. La culture professionnelle du bâtiment est ainsi bousculée à tous les échelons. C'est un véritable défi pour la formation initiale et continue et pour la recherche sous toutes ses formes. La France y participe sous l'égide des pouvoirs publics, des professionnels du Bâtiment et de leurs fédérations.

Tous les professionnels de la filière sont concernés. En premier lieu, les maîtres d'ouvrage (premier maillon de la chaîne), dès lors qu'ils exigent des projets utilisant le BIM, bénéficient d'informations fiables et de qualité qui préservent leurs investissements et leur permettent de gérer efficacement leur patrimoine.

Les gains attendus sont nombreux :

- Meilleure collaboration entre tous les acteurs de l'acte de construire,
- Gain de temps à toutes les étapes grâce à une connaissance technique fine des informations de l'ouvrage,
- Amélioration de la qualité de la construction,
- Réduction de la sinistralité.

JQC - 26 Novembre 2015



7^{ème} Journée Régionale de la qualité de la construction Midi-Pyrénées

Le secteur du bâtiment est le 1er consommateur d'énergie finale avec 44,8% en 2013, il est également le 4ème secteur émetteur de GES après le transport routier.

Les enjeux d'économies d'énergie sont donc essentiels et considérables tant dans l'amélioration des performances et qualité d'usage des bâtiments neufs que dans le chantier de la rénovation du patrimoine existant.

Les pouvoirs publics ont développés des actions soutenues avec la généralisation progressive du concept de bâtiment basse consommation, l'obligation de résultats, l'introduction du recours aux énergies renouvelables et le traitement de la perméabilité à l'air. A l'horizon 2020 les bâtiments BEPOS deviendront la norme.

Pour les bâtiments existants le principe est l'incitation à la réalisation de travaux de rénovation thermique et énergétique performante avec un objectif de réduction des consommations d'au moins 38% à 2020.

L'ensemble de ces objectifs amène une nécessité absolue d'aborder les projets dans leur globalité et d'associer les différents acteurs dès la conception. Cela impose également une montée en compétence de l'ensemble des professionnels.

L'amélioration de nos pratiques et de nos organisations, une meilleure maîtrise d'outils d'aide à la conception et la réalisation sont autant de challenges qui s'ouvrent à nos professions.

La journée qualité de la construction, 7^{ème} édition, va aborder tout au long de son déroulement ces préoccupations et apporter un certain nombre de réponses.

Au programme :

09H : **Zoom sur une année de réglementation**, Pierre VIOLA de la DREAL MP

La grande Région :

- **Une organisation territoriale modifiée**, Jean-Philippe GUERINET, représentant le DREAL MP
- **Un nouveau modèle économique pour la filière**, Stéphanie FOURCADE du CRC BTP

La qualité réglementaire et d'usage est-elle au rendez-vous en Midi-Pyrénées ?

- **Regards croisés sur une année de constats**, Gilles GUTTERIEZ et Michel BARBE du CEREMA
- **Retours d'expérience sur l'observatoire de la performance des bâtiments récents** Erwan BIDAN de l'Agence Qualité Construction
- **Zoom sur l'observation en Midi Pyrénées** Guillaume ANTON du CeRCAD Midi-Pyrénées
- **Un point sur les pathologies récurrentes en région** Jean-Louis d'Esparbes, expert de la SOCABAT
- **La formation en action pour le recul de la sinistralité** Pascal BOTTIER du CFA Pierre Paul Riquet

14H **Le PACTE et les appels à projets y afférents**, Pierre VIOLA de la DREAL MP

Table ronde sur le BIM en présence de : David Sinnasse, Cluster Eco-Habitat Poitou-Charente, Bernard Ferries, enseignant à l'école d'architecture de Toulouse, Erwan BIDAN de l'AQC, Mickaël MICMACHER d'IFECCO

JQC - 26 Novembre 2015

L'actualité réglementaire

La loi de transition énergétique pour la croissance verte



La Loi Macron en quelques lignes ...

Adoptée le 6 août 2015, elle donne confiance dans l'avenir économique, **simplifie les règles** pesant sur l'économie, et atténue les effets corporatistes.

Dans les mesures générales, citons des aspects sociaux: travail dominical facilité, licenciements économiques sécurisés, fonctionnements révisés du conseil des prud'hommes, de l'inspection du travail, et de l'épargne salariale, création d'un compte personnel de prévention de la pénibilité. L'accès et l'exercice de certaines professions juridiques sont révisés.

La formation est réformée, en réorientant ses fonds vers les formations qualifiantes et les métiers en tension. Le compte personnel de formation est créé.

Pour le BTP, la réglementation ICPE est simplifiée pour certains projets industriels ou d'urbanisme. Le permis de construire sera plus rapide à obtenir dès 2016. L'action en démolition est recentrée aux cas indispensables et non malveillants, évitant les recours abusifs. Les prestations BTP, mieux encadrées, éviteront des conflits d'intérêts (travaux autoroutiers). La lutte contre la fraude au travail détaché est renforcée.

Des mesures faciliteront la vie des entreprises: facturation électronique, transmission dématérialisée et authentifiée de certains documents.

Contrôle des règles de construction

Les non respects de la réglementation

La procédure de contrôle du respect des règles de construction (CRC) exercée en application du code de la construction et de l'habitation (CCH art. L. 151-1) contribue à l'amélioration de la « qualité de la construction ». Elle s'articule en 3 étapes : sélection des opérations contrôlées, demande des dossiers techniques aux maîtres d'oeuvre et « visites de contrôle in situ ». L'agent assermenté peut être amené à dresser un procès-verbal (PV) en cas de non-conformités (NC) à la réglementation existante. Les PV sont transmis au procureur de la république. Les sanctions pénales décrites dans les articles du CCH s'appliquent sur décision du tribunal pour non-respect des règles de construction, continuation illicite des travaux, obstacle au droit de visite de l'administration. Les peines sont alourdies en cas de récidive.

La visite des lieux est également l'occasion pour le contrôleur d'exercer un rôle pédagogique en prodiguant des conseils aux acteurs présents quant aux obligations à respecter.

Les « campagnes annuelles CRC » font l'objet de bilans qui sont analysés. Les enseignements qui en sont tirés sont partagés avec les acteurs de l'acte de construction au cours de journées d'information organisées en partenariat avec les organisations professionnelles, la cellule économique, le CeCAD, les DDT et la DREAL sur la région. Ces rencontres contribuent à améliorer la qualité des bâtiments en :

- sensibilisant les professionnels aux enjeux du CRC,
- les incitant à construire suivant les bonnes pratiques professionnelles,
- améliorant la compréhension des textes réglementaire.



La réforme territoriale

La loi Notré

La loi NOTRÉ est le troisième volet de la réforme des territoires. **Les métropoles ont été renforcées et le seuil d'intercommunalités a été relevé.** Le nombre de régions passe de 22 à 13 dès l'an prochain. Les compétences des quatre échelons territoriaux sont clarifiées et mieux définies, entre la commune, l'intercommunalité, le département et la région. En particulier, les financements croisés et les compétences partagées deviennent l'exception, afin de simplifier la cartographie des domaines d'intervention de chaque niveau, et de renforcer le pouvoir d'action du niveau responsable d'une action particulière.

Pour notre zone géographique, **les régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées ne feront plus qu'une.** L'État a désigné Toulouse comme chef lieu provisoire de la future grande région, tout en réaffirmant le principe d'une répartition sur deux sites (Toulouse et Montpellier) de l'emploi public. Les fonctions administratives auront chacune un seul siège par direction régionale, soit sur Toulouse, soit sur Montpellier, dès le 1er janvier 2016. La nouvelle répartition des personnels publics se met en place sur les trois années à venir.

Suite aux élections régionales de décembre 2015, les nouveaux conseils régionaux effectueront leur choix définitif du chef lieu de région, et mettront en place leur organisation.

Enfin, les intercommunalités voient leur seuil porté à 15 000 habitants (sauf zones particulières de montagne ou de faible densité) : des fusions d'EPCI sont à venir d'ici fin 2016.



REX Bâtiments performants

Un dispositif de l'AQC pour accompagner la filière Bâtiment

L'Agence Qualité Construction (AQC) prend ses racines dans le dispositif mis en place par la loi du 4 janvier 1978, dite «loi Spinetta», relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Son but est de promouvoir toute action pouvant tendre à éviter les malfaçons ou à réduire le nombre et la gravité des désordres.

L'AQC regroupe tous les acteurs de l'acte de construire. Les actions entreprises s'organisent autour de trois activités **«l'observation, la prévention, la communication».**

Dans le cadre de son activité d'observation l'AQC a mis en place en 2010 le **dispositif REX Bâtiment Performants**, afin d'accompagner la mutation de la filière Bâtiment sous l'impulsion des objectifs de la transition énergétique.

Le dispositif consiste concrètement à capitaliser des retours d'expérience en se basant sur l'audit in situ de bâtiments précurseurs allant au-delà des objectifs de performances énergétiques et environnementales. Ainsi en 6 ans d'existence, le dispositif a permis de visiter pas moins de 750 bâtiments et de rencontrer quelques 1900 acteurs allant du maître d'ouvrage à l'architecte en passant par les usagers-occupants. L'enquête REX Bâtiments performants a mobilisé depuis sa création 51 enquêteurs, répartis sur l'ensemble du territoire à travers les centres de ressources régionaux.

Le CeCAD, participe depuis 2014 aux enquêtes du dispositif REX Bâtiments.

Cette contribution a permis de visiter 35 bâtiments performants et d'interviewer 110 acteurs de la région Midi-Pyrénées autour de deux thématiques :

- Les matériaux Bio et Géo-sourcés
- La gestion de la coordination et la coordination